

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2022

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON-BEN YEKHLEF (absente à compter du point n° 3), Yannick MEAL, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Siegrid LESBAUPIN (arrivée au point n° 4), Florian GROSSON, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Éric SCHWEIN, Jacky WASSMER, Ghislaine BERINGER, Laurianne GROSS

absence non excusée :

procurations : Jacky WASSMER à Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER à Marie-Jeanne KIEFFER

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2022
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES
4. PERSONNEL COMMUNAL - APPRENTISSAGE
5. CARTE ACHAT - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF COMME MODALITÉ DE PAIEMENT DE FOURNISSEURS
6. SM DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON – AVENANT N° 4 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME
7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2022	72
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	72
3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES.....	73
4. PERSONNEL COMMUNAL - APPRENTISSAGE.....	74
5. CARTE ACHAT - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF COMME MODALITÉ DE PAIEMENT DE FOURNISSEURS.....	74
6. SM DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON – AVENANT N° 4 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D’INSTRUCTION DES DEMANDES D’AUTORISATIONS EN MATIÈRE D’URBANISME.....	74
7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	75
A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES.....	75
1. Subventions 2022 – complément	75
8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES	76
A. PROCHAINE SÉANCE.....	76

M. le maire ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance du 09 juin 2022 n’appelle aucune observation et est approuvé à l’unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 40/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Ass. LAC le 25.6.22	13.06.22	78
DEL 41/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Bruno Naegelin le 18.6.22	13.06.22	79
DEL 42/2022	Mise à disposition club house tennis – Éric Dittly le 17.6.22	13.06.22	80
DEL 43/2022	Mise à disposition club house football – Laurent Schwein le 17.6.22	15.06.22	84
DEL 44/2022	Mise à disposition club house piste de quilles – Gymnastique volontaire le 1.7.22	15.06.22	85
DEL 45/2022	Mise à disposition club house pétanque – Jérôme Litzler le 2.7.22	20.06.22	86
DEL 46/2022	Mise à disposition club house football – Vincent Dicker le 25.6.22	20.06.22	87

DEL 47/2022	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach – Géraldine Langevillier le 19.7.22	20.06.22	88
DEL 48/2022	MAPA : fournitures et pose d'équipements audio/vidéo et scéniques pour le CAC – groupement solidaire 208 746,32 € TTC	20.06.22	89
DEL 49/2022	Mise à disposition club house piste de quilles – Karine Béringer le 9.7.22	21.06.22	90
DEL 50/2022	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach – Sylvain Gérard le 7.7.22	21.06.22	91
DEL 51/2022	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach – Andrée Laucher le 1.7.22	22.06.22	92
DEL 52/2022	Mise à disposition club house football – Céline Reyne le 2.7.22	23.06.22	93
DEL 53/2022	Mise à disposition club house pétanque – Tennis club le 25.6.22	24.06.22	94
DEL 54/2022	Mise à disposition de la salle des fêtes – Amicale donneurs sang Balgau le 5.7.22	29.06.22	95
DEL 55/2022	Mise à disposition club house football – Laurent Schumacher le 9.7.22	29.06.22	96
DEL 56/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Commune de Balgau le 1.7.22	29.06.22	97
DEL 57/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Musique Espérance le 13.7.22	30.06.22	98

Le conseil municipal en prend acte.

3. MUTATIONS IMMOBILIÈRES

M. le maire informe le conseil municipal que la société SCAPRIM, agissant en qualité de mandataire de la société SAFRAN, a sollicité la commune pour régulariser des situations foncières de certaines voies et parcelles dans les « quartiers EDF » : les Monts, les Cols et Quartier Romain.

Ces parcelles sont essentiellement des sentiers de liaison et des espaces verts.

Ces secteurs devraient être administrés par des associations syndicales libres mais n'ont jamais été juridiquement créés depuis la cession des premières maisons en 2011. Une rétrocession à la commune permettrait de régulariser la situation foncière et juridique.

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir des parcelles suivantes, dont la contenance est indiquée ci-dessous, à l'euro symbolique :

- section 53 : n° 83 (73 m²), 114 (87 m²), 121 (69 m²), 259 (1 512 m²) ;
- section 54 : n° 98 (919 m²), 117 (903 m²), 124 (618 m²), 130 (114 m²), 144 (1 146 m²) et 149 (1 m²) ;
- section 54 : n° 32 (528 m²), 35 (1 136 m²), 45 (171 m²), 51 (276 m²).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'acquérir** à l'euro symbolique les parcelles précitées ;
- ☞ **de charger** Maîtres Isabelle BASTIEN-BOISUMEAU et Michèle BARTH-COUSTAU, notaires à Ensisheim, de la rédaction de l'acte de vente ;

- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. PERSONNEL COMMUNAL - APPRENTISSAGE

Néant.

5. CARTE ACHAT - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF COMME MODALITÉ DE PAIEMENT DE FOURNISSEURS

M. le maire présente le principe de la carte achat qui est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs, référencés ou non, les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ☞ **de doter** la commune de Fessenheim d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs en contractant auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe la solution carte achat pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction ;
- ☞ **de remettre** cette solution en place pour une unique carte d'achat à compter du 1^{er} août 2022 et ce jusqu'au 31 juillet 2025 au plus tard ;
- ☞ **de charger** M. le maire de désigner le porteur de la carte d'achat et de fixer les paramètres d'habilitation ;
- ☞ **d'acter** que tout retrait d'espèces est impossible ;
- ☞ **de fixer** le montant plafond de règlements par la carte achat à 2 000 € par mois soit 24 000 € pour une périodicité annuelle ;
- ☞ **de créditer** le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe, retraçant les utilisations de la carte d'achat, du montant de la créance née et approuvée ;
- ☞ **d'ordonner** au comptable assignataire de procéder au paiement de la Caisse d'Épargne sur un relevé d'opérations établi mensuellement et ce dans un délai de trente jours ;
- ☞ **de noter** que la cotisation annuelle par carte achat est fixée à 360 euros et qu'une commission de 0,70 % sera due sur le montant global de toute transaction ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. SM DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON – AVENANT N° 4 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme ;

Par délibération des 10 décembre 2014 et 18 mars 2015, le Conseil Syndical a approuvé la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme à intervenir entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon et les communes adhérentes. Plusieurs avenants ont été approuvés par la suite, par délibérations des 1^{er} mars 2016, 15 novembre 2020 et 10 juin 2021.

Actuellement, cinquante communes recourent au service instructeur du Syndicat Mixte. Pour rappel, la convention prévoit les obligations et les tâches dévolues respectivement au Syndicat et à la Commune, et mentionne expressément le tarif de la prestation et ses modalités de paiement. Or il y a lieu d'y intégrer les récentes évolutions dues notamment à la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme au 1er janvier 2022 :

- le déploiement par le syndicat mixte de la plateforme de dématérialisation (GéoDémat) pour toutes les communes ;
- la mutualisation et la mise à disposition par le syndicat mixte du logiciel d'instruction (GéoADS) pour toutes les communes ;
- les évolutions du process de réception/transmission des dossiers dématérialisés pour toutes les communes ;
- les évolutions du circuit d'instruction/consultation/notification pour les communes de plus de 3500 habitants.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire également :

- suite aux vagues successives de conventionnement, d'harmoniser la durée de toutes les conventions signées avec les différentes communes pour les porter au 31/12/2026 et les caler sur la durée d'un mandat municipal ;
- de simplifier les modifications tarifaires sans avoir à passer par avenant, ce qui implique de ne plus mentionner le tarif dans la convention mais d'y préciser l'assiette et les modalités de détermination du tarif ;
- de préciser ou expliciter certaines dispositions de la convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'approuver** l'avenant n° 4 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la commune de Fessenheim et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer ledit avenant et tout autre acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

1. Subventions 2022 – complément

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, à l'association suivante :

- association *4L bretz'elles* : 1 200 € pour l'équipe qui participera au rallye raid solidaire 4L Trophy afin d'acheter un encart publicitaire à apposer sur la vitre arrière du véhicule Renault 4.

8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

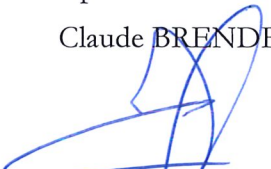
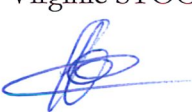
A. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 15 septembre 2022 à 19 heures (**ATTENTION** - changement de lieu : la séance se déroulera exceptionnellement à la **mairie**, dans la salle du conseil municipal puisque la salle des fêtes est déjà prise pour le don du sang).

Autres évènements :

Prochains conseils municipaux :

- jeudi 13 octobre 2022 à 19 h à la salle des fêtes ;
 - jeudi 10 novembre 2022 à 19 h à la salle des fêtes ;
 - mardi 06 décembre 2022 à 19 h (salle des fêtes indisponible, lieu à définir → mairie ou Escale).
- Autres réunions : /
- Évènements à venir :
- fête Nationale le 13 juillet 2022 à la salle des fêtes et alentours ;
 - forum des associations le 27 août 2022 de 14h à 18h au complexe sportif ;
 - réception des nouveaux habitants le 27 août 2022 à 14h au complexe sportif ;
 - salon de l'artisanat et des métiers les 23, 24 et 25 septembre 2022 à la salle des fêtes et alentours ;
 - journée nationale du commerce de proximité le 8 octobre 2022 ;
 - inauguration du pôle santé le 8 octobre 2022 ;
 - lauréats associatifs le 14 octobre 2022 à la salle des fêtes.

Le président de séance Claude BRENDER 	Le secrétaire de séance Virginie STOCKY 
---	--